

apemme plus

Bulletin d'information des adhérents

n°2

Juin 2008

Édito

Bonjour !

Je suis un président heureux et fier de vous dire que l'Apemme compte aujourd'hui près de 25 000 familles adhérentes. Parmi elles, 700 nouveaux membres nous ont rejoint depuis début 2008 pour bénéficier de nos formules phares, Optima et Excellence.

Nous avons recueilli des réactions généralement favorables à la suite de l'envoi du «Dossier adhérent». Je pense que l'Apemme peut être légitimement satisfaite du travail accompli, même si, tout naturellement, le changement et la nouveauté suscitent des réactions et des questions de votre part. Nous avons tenu à y répondre le plus simplement possible dans ce journal.

Par ailleurs, nous avons en chantier plusieurs projets pour mieux vous servir dès septembre 2008. D'une part, nous mettons en place, avec le concours d'UNIASSUR et de GAN Assurances, un système de parrainage qui permettra à chacun d'entre vous d'être l'ambassadeur de son association.

En effet, qui mieux que vous est à même d'apprécier les atouts de l'Apemme et d'en faire profiter famille et amis ?

D'autre part, nous pensons pouvoir vous proposer une nouvelle formule avantageuse adaptée aux étudiants et aux jeunes dès septembre 2008.

Enfin, nous concrétiserons de différentes façons un partenariat de choix que nous avons voulu avec l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Bassin Houiller Lorrain (AAPA-BHL).

Avant de vous souhaiter une bonne lecture, je vous informe d'ores et déjà que notre assemblée générale aura lieu le 26 septembre prochain. Soyez attentifs à la convocation qui paraîtra dans la presse une quinzaine de jours avant.

Merci de votre confiance et bonnes vacances à toutes et tous !

Votre Président, Claude TARALL



UniAssur Uni-gest

VOS RUBRIQUES :

- > Nos adhérents ont la parole
- > Côté recommandations
- > À propos de ...
- > Erratum
- > Info Santé - Bien-être
- > Contact





NOS ADHÉRENTS NOUS QUESTIONNENT



Cette rubrique essaie de répondre aux questions qui nous ont été posées directement ou indirectement depuis le début de l'année, c'est-à-dire depuis que l'Apemme rassemble ses propres garanties et celles venant de l'ex-AEM et de l'ex-CEM.

> Est-ce que j'ai toutes les garanties que j'ai vues dans le Dossier adhérent reçu en avril dernier ?

Non, bien sûr ! Les garanties auxquelles vous avez adhéré sont mentionnées sur votre carte d'affiliation. Nous avons volontairement envoyé à chacun d'entre vous un Dossier complet pour deux raisons. La première pour que vous ayez connaissance de toutes les garanties proposées par l'Apemme afin que vous puissiez souscrire à celles qui conviennent le mieux à vos besoins. La seconde pour préparer le parrainage de la rentrée : vous pourrez ainsi mieux faire valoir les produits de votre association dans votre famille et auprès de vos amis et relations.

> Pourquoi toutes ces cartes (adhérent, affiliation, SP Santé, Vitale) et à quoi servent-elles exactement ?

La **carte de membre adhérent** est une carte interne à l'Apemme, qui atteste de votre appartenance à l'association.

La **carte d'affiliation** mentionne les garanties dont vous bénéficiez : par exemple, le contrat santé qui prend en charge vos remboursements ; c'est donc elle qu'il faut présenter le cas échéant pour bénéficier de cette prestation.

La **carte SP Santé** ne s'adresse qu'aux ressortissants du régime local ou général, bénéficiaires ou ayants droit. Cette carte les dispense de payer le ticket modérateur : vous devez donc la présenter aux professionnels de la santé, pharmaciens et laboratoires entre autres.

La **carte Vitale** atteste de vos droits à la Sécurité Sociale : elle est un trait d'union entre vous, la Sécu et le médecin ou le pharmacien. Pour le régime minier, elle a remplacé les vignettes.

> Les taux de remboursement indiqués sur les "fiches formules" de votre dossier comprennent-ils la prise en charge par la Sécurité Sociale ou non ?

Oui pour les nouvelles garanties «tous publics» des formules Optima et Excellence ; **non** pour les formules AEM-Santé et CEM-Santé ainsi que pour la formule Essentielle, qui est réservée au régime minier.



Visitez notre nouveau site Internet !

www.apemme.fr





CÔTÉ RECOMMANDATIONS

IMPORTANT :

pensez s'il vous plaît à mettre à jour vos coordonnées, en particulier votre **composition familiale** et votre **adresse postale**. Trop de courriers nous ont été récemment retournés pour cause d'adresse inconnue !

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse courriel (e-mail), si vous en avez une : nous pourrions ainsi vous tenir informés plus facilement et plus directement.

Si vous avez souscrit chez nous, soit à la formule Excellence, soit à la formule Forfait Hospitalier, vérifiez bien que vous ne cotisez pas une deuxième fois par retenue sur votre pension mensuelle payée par la CDC (anciennement CAN). Nous sommes à votre disposition pour vous y aider. Vous pouvez trouver cette indication sur la déclaration de revenus transmises en février 2008 par la CDC.



Le comité de rédaction APEMME Plus
Gino BECKER, Jean-Marie GEYER,
Gilles KOERPERICH ainsi que Serge KUNTZ
et Claude TARALL (absents sur cette photo).



À PROPOS DE...

> Protection Juridique Santé : le point

11 000 souscripteurs bénéficient de cette garantie qui va de pair avec la formule AEM-Santé et la formule Excellence.

Sachez que chaque membre adhérent peut souscrire à la Protection Juridique Santé pour la modique somme de 0,75 € par mois !

Nous vous rappelons que cette garantie permet de vous aider à gérer et solutionner des litiges touchant au domaine de la santé, notamment :

- pour mener un recours si vous avez subi une agression ou un accident corporel (automobile ou autre) ;
- si vous êtes victime d'une faute médicale ou d'une infection nosocomiale, (imputable à un médecin ou à un établissement hospitalier) ;
- pour faire reconnaître vos droits si vous êtes victime d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle ;
- si vous avez des difficultés pour faire reconnaître vos droits suite à un accident ou maladie, auprès des organismes publics ou privés de sécurité sociale, organismes sociaux, prestations familiales, etc.

Notre partenaire, la compagnie CFDP ASSURANCES, vous renseigne, intervient à l'amiable pour résoudre vos litiges, et prend en charge les honoraires d'experts ou d'avocats de votre choix pour faire aboutir votre dossier, y compris devant les tribunaux (conformément aux modalités garanties).

> Partenariat avec l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Bassin Houiller Lorrain (AAPA-BHL)

L'Apemme et l'AAPA-BHL ont décidé d'associer leurs moyens et leurs compétences respectives.

Une garantie «Assistance santé» proposée par l'Apemme et dont l'AAPA-BHL serait le prestataire de services est à l'étude.

Deux autres projets concrets sont en cours de réalisation dans le cadre de ce partenariat naissant : l'Apemme et UNIASSUR ouvriront un bureau, en septembre 2008, situé dans les locaux de l'AAPA-BHL, au centre de Saint-Avold, au-dessus de la Poste.



ERRATUM

Dans la fiche n° 7 formule «AEM-Hospitalisation» du Dossier, au tableau des cotisations mensuelles, il faut lire :

> Cotisations Mensuelles

Famille moins de 65 ans	21,50 €
Famille plus de 65 ans	23,05 €
Individuelle moins de 65 ans	18,45 €
Individuelle plus de 65 ans	19,95 €

Veuillez nous excuser pour l'inversion involontaire dans le tarif !





Info Santé - Bien-être

> L'eau : une nécessité vitale et un bienfait

Seulement 0,3 % de l'eau de la planète est utilisable pour l'homme, le reste est constitué d'eau salée. La calotte glaciaire fond de plus en plus vite. En 2005, les glaciers ont reculé de plus d'un million de km² soit l'équivalent de deux fois la surface de la France.

> L'eau est rare, économisons-la !

En moyenne, chaque foyer français consomme 200 litres d'eau par jour. Par des gestes quotidiens simples, des économies peuvent être réalisées.

En voici quelques exemples pour la maison et le jardin :

- Préférez la douche au bain.
- Stoppez l'eau lorsque vous vous savonnez, vous lavez les dents ou vous rasez.
- Faites tourner le lave-linge et le lave-vaisselle uniquement lorsqu'ils sont pleins.
- Une chasse d'eau qui fuit représente un gaspillage de 600 litres d'eau par jour. Il est donc important de vérifier régulièrement l'état de vos tuyauteries et robinetteries.
- Arrosez le soir, juste avant la tombée de la nuit, lorsque l'évaporation est minimale et préférez l'arrosoir au jet si votre jardin n'est pas trop grand.
- N'arrosez pas la pelouse en été et ne la tondez pas.
- Recueillez l'eau de pluie, elle peut servir à arroser vos plantes.



Écoute et conseil

Du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 14h à 18h.

☎ 03 87 81 16 16

☎ 03 87 29 85 90

www.apemme.fr

Pour tout renseignement ou modification de vos
garanties, contactez : **Uniassur-Unigest**

**Ouverture des bureaux du 13 rue Eugène Kloster
à Freyming-Merlebach :**
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
le samedi de 9 h à 12 h (permanences)

Fermetures exceptionnelles en 2008 :
samedi 16 août, lundi 10 novembre et
samedi 27 décembre

Pour vos remboursements et correspondances, contactez :
**UNIASSUR-UNIGEST : 13, rue Eugène Kloster - B.P. 20158
57804 Freyming-Merlebach - Fax : 03 87 29 85 69**

Apemme - Uniassur-Unigest - Gan Assurances - Document non contractuel Gan Assurances Vie,
société anonyme, entreprise régie par le code des assurances. Capital social : 153 000 756 euros,
RCS Paris 340 427 616. Siège social : 8-10 d'Astorg 75008 Paris